



## **COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA CHARTE** **« PROVINCE DE LUXEMBOURG, ESPACE ÉTOILÉ »**

- Un Comité de Pilotage et de Suivi sera installé dans les six mois de la signature de la Charte « Province de Luxembourg, espace étoilé ».
- Ce Comité de Pilotage et de Suivi sera constitué de :
  - 1 représentant par Parcs Naturels (« Deux Ourthes », « Haute-Sûre et Forêt d'Anlier », « Vallée de l'Attert » et « Gaume »). Ce représentant ne pourra être un élu politique ou ayant figuré sur une liste électorale depuis six ans à dater de la mise en place du Comité.
  - 1 représentant du Service Public de Wallonie
  - 1 représentant de l'ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes)
  - 1 représentant de l'OCA (Observatoire Centre Ardenne)
  - 1 représentant de chaque parti politique ayant des élus au Conseil Provincial

Cette liste peut être élargie selon les modalités approuvées par ledit Comité.
- Le Comité de Pilotage et de Suivi :
  - fera des propositions en matière de solutions énergétiques innovantes ;
  - fera des propositions sur les relations entre éclairage public et sécurité, qu'elle soit routière ou face à la criminalité ;
  - informera, interpellera et sollicitera les autres niveaux de pouvoirs ainsi que les acteurs liés à la production, au transport et à la fourniture d'électricité ;
  - organisera des campagnes d'information du public via les différents canaux médiatiques ;
  - veillera à ce que le Collège Provincial puisse s'inspirer de la Charte pour mettre en œuvre des mesures allant dans le sens d'un meilleur éclairage respectant au mieux l'Environnement nocturne.